

N° 11824 *19

Modèle obligatoire Article 231 du code général des impôts et article 369 de l'annexe III au CGI



DECLARATION ANNUELLE DE LIQUIDATION ET REGULARISATION DE LA TAXE SUR LES SALAIRES ANNEE 2019

N° 2502-SD DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIOUES

Adresse du service des impô	ts dont dépend							
le siège de l'activité								
Au plus tard le								
(date limite de paiement)								
Identification du déclarant	→							
A compléter uniquement en c	cas de dépôt auprès du service	compéte	ent					
SIE	SIE Numéro de dossier clé			Période				
	N° c	d'identifi	cation de l'établis	sement (SIRFT	Γ)			
	IV C	, identifie	oddon do retablis	CONTENT				
MODALITES DE CALCUL	. ET DE PAIEMENT (voir no	tice)						
	et des cotisations s'effectue à		plus proche (cf. le	s règles d'arrond	dissement, page 2 d	e la notice n°2502	NOT-SD disponible	
sur le site impots.gouv.fr).				Ü	71 0		·	
PAIEMENT, DATE, SIGNA	ATURE		RESERVE A L'A	ADMINISTRATI	ION			
Date :			Somme :	Date :		Date de réc	eption	
Téléphone :	Signature :							
Adresse électronique :				N° d'opération :				
Paiement par imputation (1) : Demande d'imputation sur écautre que TS : (1)	'				l'ensemble des as pties alinéa 5 du CC		sur les salaires	
CADRE RESERVE A LA (CORRESPONDANCE							
Les déclarations de taxes sur les salaires doivent à compter du 1er janvier 2019 être obligatoirement souscrites par voie électronique (XIV de l'article 1649 quater B quater du code général des impôts (CGI)). Cette obligation complète celle prévue en matière de télérèglement prévue à l'article 1681 septies alinéa 5 du CGI applicable, depuis 2015, à l'ensemble des employeurs assujettis à la taxe. En cas de non respect des obligations de télédéclaration ou télépaiement, et conformément à l'article 1738 du CGI, les pénalités applicables s'élèvent à 0,2 % du montant déclaré ou payé avec un minimum de 60 €.								
de vos informations. Par a télérèglement en ligne de cer	vices d'un prestataire comptab illeurs, vous pouvez égaleme tte taxe. Pour vous guider, vou re de recherche : « Fiche AIU S	ent accé us trouvei	der directement, or rez des fiches tech	dans votre espa niques sur le site	ace abonné profess e www.impots.gouv.	sionnel sur le site	impots.gouv.fr, au	
(1) Souscrire le document d'imputation	on d'une créance fiscale n° 3516, dispo	onible sur w	ww.impots.gouv.fr ou a	uprès du service des	impôts des entreprises.			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Ce document n'est pas à déposer s'il s'agit d'un report sur les versements de taxe sur les salaires dus au titre de l'année suivante.



I. LIQUIDATION DE LA TAXE pour l'année (ensemble des établissements)

ou pour la	a périod	de d <u>ı</u>	u au		(si début d'activité	, cession, cess	ation ou décès	s)		
Multi sect	teur			Sec	teur unique					
Salaires N° Désignation		Désignation	Codes Secteur unique ou lignes secteur		2è secteur 3è secteur personnel commun			Total des colonnes de l'ensemble des secteurs		
	(01	Base taux normal	Α						
Métropole		02	Base 1 ^{er} taux majoré	A1						
		03	Base 2ème taux majoré	A2						
DOM		04	Base taux normal (Guadeloupe, Martinique, Réunion)	В						
		05	Base taux normal (Guyane, Mayotte)	С						
		06	A x 4,25 %	D0						
		07	A1 x 4,25 %	D1						
	C	80	A2 x 9,35 %	D2						
	C	09	B x 2,95 %	E						
	1	10	C x 2,55 %	F						
	1	11	Lignes D0+D1+D2+E+F	G						
TOTAU	JX 1	12	Pourcentage d'imposition	Н						
	1	13	Total taxe brute G x H =	I						
					II. MESURES D'A	ALLEGÈMEN'	т			
14	Franchise (voir notice 2502 NOT-SD) si le montant en ligne 13 est inférieur ou égal à 1 200€, reporter le montant inscrit en ligne 13							le montant inscrit	J	
15	Décote (si le montant en ligne 13 est supérieur à 1 200 € mais inférieur ou égal à 2 040 €, calculer (2 040 – montant total inscrit en ligne 13) x 3/4)							2 040 – montant	K	
16	Abattement réservé aux employeurs mentionnés à l'article 1679 A du CGI (¹¹) [si montant de la ligne 13 – (ligne 14 ou ligne 15)] < 20 835 € alors porter ce montant, sinon inscrire 20 835 €							L		
17	Taxe nette avant imputation des acomptes et excédents : ligne 13 – (ligne 14 ou							М		
					Ligne 15 + ligne 16) III. CRÉDIT D	IMPÔT TS				
			•		ux employeurs mention	nés à l'article 1	679 A du CGI)	(1)		T
31	Solde du CITS des années antérieures imputé							W2		
32	Montant du CITS à reporter (solde des CITS antérieurs non imputé)								W3	
					IV. PAIEMENT O					1
18	Montants des acomptes déjà versés au titre de la période ou excédents reportés (voir tableau figurant au formulaire N° 2502 NOT-SD)							nt au formulaire	N	
26	Si déclaration 2502 initiale déposée au titre de la période : montants déjà versés au titre du solde							Т		
27	Si déclaration 2502 initiale déposée au titre de la période : remboursement déjà demandé							U		
20	Solde de la taxe à acquitter (ligne 17 – ligne 31 – ligne 18 – ligne 26 + ligne 27 si le résultat est > 0)							Р		
21	Excédent de versement (ligne 18 – ligne 17 + ligne 31 + ligne 26 – ligne 27 si le résultat est > ou = à 0 alors reporter en ligne 22 ou 22 bis et/ou la ligne 23)							Q		
22	Remboursement demandé (joignez un RIB)							R		
22 bis	Ou demande d'imputation sur échéance future (cocher la case page 1)							R		
23	Et/ou report année suivante sur versement provisionnel 2501							S		
V. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT TS										
34	Demande de remboursement du CITS N-1 ⁽²⁾								X1	
35		Demande de remboursement du CITS N-2 ⁽²⁾							X2	
36	Demande de remboursement du CITS N-3 ⁽²⁾								X3	

⁽²⁾ Au titre de la TS due sur les salaires versés en 2019, la demande de remboursement du CITS 2018 doit être reportée cadre X1 du formulaire (CITS N-1), cadre X2 pour celle du CITS 2017 (CITS N-2). Le cadre X3 (CITS N-3) sans utilité est neutralisée.

Au titre de la TS due sur les salaires versés en 2020, suite à cessation d'activité, la demande de remboursement du CITS 2018 doit être reportée cadre X2 du formulaire (CITS N-2), cadre X3 pour celle du CITS 2017 (CITS N-3). Le cadre X1 (CITS N-1) est neutralisé, le dispositif du CITS étant abrogé à compter des salaires versés en 2019.

Under the substitution of the substitution of